

FORMULAIRE D'INSCRIPTION 2021

Nom – Prénom		
Date et lieu de naissance		
Adresse – Code Postal – Ville		
Tél.		
Adresse mail		
Association de chasse de		N° Adhérent : 690 . . .

INTITULE DE LA FORMATION	DATE	COUT

Pour les formations comportant plusieurs sessions, vous pouvez mettre plusieurs dates dans votre ordre de préférence.

Pour les formations suivantes : Chasse à l'arc, Préparation à l'examen du permis de chasser, Chasse accompagnée, merci de contacter la FDCRML au 04.78.47.13.33 afin d'obtenir un formulaire d'inscription officiel.

Liste des formations et Conditions d'inscription au dos →

A....., le2021

Signature du Président
de l'association (obligatoire) :

Signature du candidat :

Joindre copie de la
validation annuelle
en cours

ATTENTION : 1 bulletin et 1 chèque par candidat et par formation (suivi administratif et comptable)

Bulletin d'inscription, accompagné du chèque à l'ordre de la FDCRML, à retourner à :
Fédération Départementale des Chasseurs du Rhône, 1, allée du Levant 69890 LA TOUR DE SALVAGNY

✂

ACCUSE DE RECEPTION D'INSCRIPTION – FORMATION 2021

est inscrit à la formation et recevra une convocation en temps utiles (**Cependant, la Fédération Départementale des Chasseurs du Rhône et de la Métropole de Lyon se réserve le droit d'annuler une formation si le nombre d'inscrits est insuffisant**).

n'est pas inscrit à la formation pour la raison suivante :

Formation complète

Sur liste d'attente

Autre :

.....

.....

Merci de compléter cette partie

Mme, Melle, Mr

Domicilié

.....

LISTE DES FORMATIONS 2021

INTITULE DE LA FORMATION	DATES					COUT
Devenir garde-chasse particulier	Vendredis 29 janvier, 19 février et 26 février 2021 de 13 h 30 à 19 h 30					45 €
Site internet fédéral	Lundi 01 février 2021 de 16 h 00 à 18 h 00					Gratuit
Membre de Conseil d'administration d'une association de chasse	Lundi 01 février 2021 de 18 h 30 à 20 h 30					Gratuit
Régulation par tir des corvidés	Mercredi 17 mars 2021 de 9 h 00 à 12 h 00					10 €
Recyclage en piégeage	Samedi 20 mars 2021 à 10 h 30 – Pas d'inscription					Gratuit
Connaissance, réparation, indemnisation et prévention des dégâts de gibier sur les cultures agricoles	Mercredi 31 mars 2021 de 14 h à 17 h					Gratuit
Chasser à l'arc	Samedi 17 avril 2021 de 8 h à 18 h *Dossier d'inscription spécifique à télécharger sur www.fdc69.com					35 €*
Chasse d'été du grand gibier et du renard	Mercredi 19 mai 2021 de 19 h 00 à 21 h 30					10 €
Se perfectionner au tir avec une arme à canon lisse et rayé (TOL à Couzon au Mont d'Or)	Jeudi 27 mai 2021	Vendredi 28 mai 2021	Jeudi 02 septembre 2021	Vendredi 03 septembre 2021	Vendredi 10 septembre 2021	15 €
	de 13 h 30 à 16 h 00 ou de 15 h 30 à 18 h 00					
Utilisation de pièges photographiques	Vendredi 04 juin 2021 de 14 h 00 à 16 h 30					15 €
Hygiène de la venaison	Mardi 8 juin 2021 de 19 h 00 à 22 h 30					20 €
Réactualisation de la formation Responsable de battue	LANCIE Lundi 14 juin 2021	JOUX Mercredi 16 juin 2021		FDCRML Mercredi 23 juin 2021		10 €
	de 18 h 30 à 20 h 30					
Responsable de battue ou Traqueur armé	Lundi 21 juin 2021	Lundi 28 juin 2021	Lundi 19 juillet 2021	Samedi 24 juillet 2021	Lundi 02 août 2021	35 €
	De 8 h à 17 h 15					
Communiquer sur la chasse avec les non chasseurs : Un dimanche à la chasse	Jeudi 01 juillet 2021 de 18 h 30 à 20 h 30					Gratuit
Comptage nocturne de lièvres	Du 15 août au 1 ^{er} octobre A définir avec les associations de chasse intéressées					Gratuit
Se perfectionner au tir avec une arme à canon rayé (Dans l'1000 à Vonnas)	Samedi 28 août 2021		Lundi 30 août 2021			30 €
	08 h 30 à 10 h 30 ou 10 h 30 à 12 h 30 ou 14 h 00 à 16 h 00 ou 16 h 00 à 18 h 00					
Développement des populations de petit gibier	Vendredi 1 octobre 2021 de 18 h à 21 h					gratuit
Découpe et valorisation de la viande de gibier	Mardi 19 octobre 2021 de 8 h 00 à 12 h 00 ou 13 h 00 à 17 h 00					30 €
Education à la nature	Jeudi 21 octobre 2021 de 18 h 30 à 20 h 30					Gratuit
Se former au Piégeage – Agrément piégeur	Vendredis 03 et 10 décembre 2021 de 9 h 00 à 18 h 00					65 €

Rappel : Le coût de la formation correspond à la prise en charge de la documentation et du (ou des) repas pour les stages en journée.

Joindre impérativement la copie de la validation en cours.

CONDITIONS D'ACCES ET INSCRIPTION

Les formations constituent des missions de service public organisées par la Fédération Départementale des Chasseurs du Rhône et de la Métropole de Lyon.

Elles sont destinées aux candidats à l'examen du permis de chasser, candidats à l'agrément de piégeage, chasseurs, ainsi qu'aux adhérents territoriaux à jour de leur cotisation. D'autres publics peuvent être admis à participer après autorisation de la Fédération.

Plusieurs formations sont animées en partenariat avec les associations départementales de chasse spécialisées ou l'Office Français de la Biodiversité.

L'accès à un stage doit faire l'objet d'une inscription préalable obligatoire à l'aide du bulletin situé à la fin du catalogue ou disponible auprès de la Fédération ainsi que sur Internet (www.fdc69.com) et **au plus tard 15 jours avant la date choisie.**

Un bulletin d'inscription et un chèque par candidat et par formation sont demandés.

Après la date de formation, aucune inscription ne pourra être remboursée.

La pédagogie est gratuite, seule une participation est exigée afin de contribuer aux frais de documentation remise à l'issue de chaque formation ainsi que parfois aux repas.

La Fédération Départementale des Chasseurs du Rhône et de la Métropole de Lyon se réserve le droit d'annuler une formation si le nombre d'inscrits est insuffisant.

Une convocation individuelle parviendra directement aux personnes inscrites afin de valider leur inscription ou les informer, le cas échéant, de l'annulation de la formation.